

Eben réunit les démarches éthiques et environnementales de ses adhérents dans une seule et même charte RSE

La Fédération des entreprises du bureau et du numérique lance, dès le début de l'année 2018, sa charte RSE – Responsabilité sociale et environnementale. Cet engagement remplace les deux textes préexistants.

Jusqu'à maintenant, les adhérents d'Eben pouvaient signer la charte éthique ou la charte environnementale proposées par la fédération. Pour accroître la force de ce protocole, l'association professionnelle crée une unique charte RSE – Responsabilité sociale et environnementale. Selon Eben, cette démarche contribue à l'attractivité des entreprises auprès des clients, des salariés et des partenaires. En misant sur cette philosophie, elles démontrent leur implication pour que leur croissance profite à toutes les parties, tout en assurant leur pérennité et celle de leur environnement.

La charte RSE Eben est basée sur près d'une vingtaine d'engagements abordant différents domaines de responsabilité.



Une promesse sociale et environnementale

Les signataires s'impliquent dans le déploiement d'une politique sociale et sociétale : contribuer au bien-être des salariés, respecter l'équilibre vie privée/vie professionnelle, promouvoir le dialogue social, favoriser le développement des compétences et la promotion sociale, lutter contre toute forme de discrimination et promouvoir la diversité et l'égalité des chances.

D'un point de vue environnemental, les entreprises s'engagent à maîtriser les consommations d'eau, d'énergie, de consommables. Elles doivent intégrer la dimension écologique dans tout

investissement ou renouvellement de matériel, et réduire les nuisances environnementales liées à leur activité (gestion des déchets et rejets de CO₂ par exemple). Enfin, elles sont censées former et sensibiliser leurs collaborateurs, travailler avec les collectivités locales pour améliorer les performances environnementales.

Un professionnalisme assumé

Le document que signent les adhérents Eben évoque également les relations commerciales, notamment le respect des règles d'une concurrence loyale, des règles déontologiques et des usages propres à la profession. Les propositions communiquées aux clients doivent être claires et correspondre à la réalité de ses besoins. L'entreprise doit fournir des informations exactes sur la composition, l'entretien, l'utilisation et le stockage des produits et services. Elle s'engage à offrir un produit ou service dans les standards qualité et les clauses contractuelles, mais aussi à respecter la vie privée des clients et protéger leurs données personnelles et/ou confidentielles.

De même, les relations avec les fournisseurs sont codifiées par la charte : intégration de la dimension RSE dans le choix des fournisseurs, appréciation du coût total de l'achat, création de liens durables avec les fournisseurs et prestataires, respect des règles de la concurrence et des droits de la propriété.

Un cercle vertueux

Diffusée depuis le début de l'année, cette nouvelle charte RSE a pour but de redynamiser ce processus vertueux, qui cultive le sérieux de la filière. Un label est délivré aux signataires, il sera d'ailleurs mentionné dans la fiche de l'entreprise sur l'annuaire Eben (voir encadré). Chaque année, la fédération Eben visitera un panel de sociétés afin de contrôler la conformité des aménagements réalisés aux engagements de la charte. En cas de non-conformité, le label sera retiré à l'entreprise. À noter : les signataires des anciennes chartes ne deviennent pas automatiquement signataires de la nouvelle.